

## Campagnols Terrestres – Taupes - Psychés des montagnes - Campagnols des champs

**Directeur de  
Publication :**  
Jacques Chazalet,  
Président de la  
Chambre Régionale  
d'Agriculture

**Coordonnées  
animateur filière :**  
Corinne MARTINS –  
FREDON Auvergne  
martins.fredcau@free.fr -  
04 73 42 16 27

**Publication  
mensuelle :**  
Toute reproduction  
même partielle est  
soumise à  
autorisation

Pour tout renseignement en  
département, contactez :

FDGDON 15 : 04 71 45 55 56  
FDGDON 43 : 04 71 02 60 44  
FDGDON 63 : 04 73 42 14 63

Ce BSV reprend des observations  
ponctuelles qui donnent des  
tendances régionales. La  
Chambre Régionale et la FREDON  
Auvergne dégagent toute  
responsabilité quant aux  
décisions prises par les  
agriculteurs concernant la  
protection de leurs cultures

### Cantal

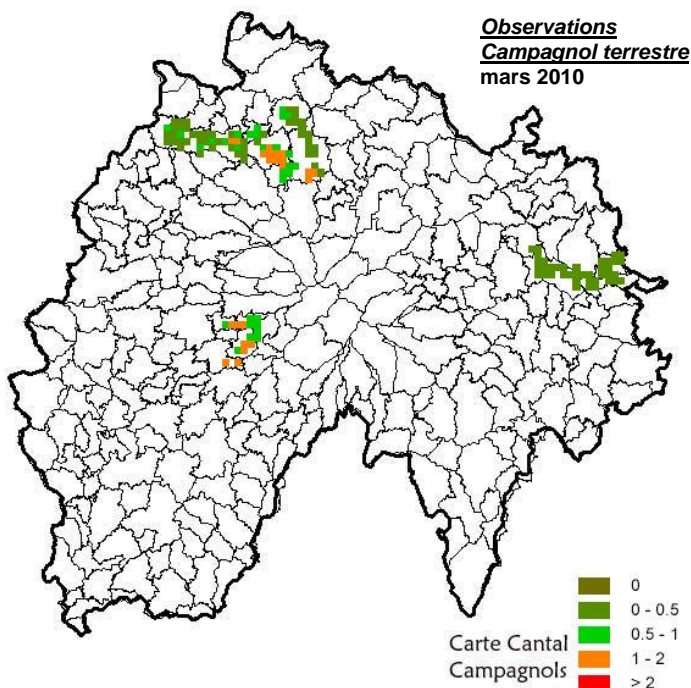
**La FDGDON du Cantal constate toujours  
une recrudescence des dégâts de  
campagnols en ce mois de mars 2010.**

Des parcelles localement très infestées ont été observées dans les vallées de la Doire (communes de Tourmire, Girgols) et de l'Authre (Laroqueville notamment). De plus, les densités de taupes restent très importantes sur ces secteurs.

Sur le canton de Riom-ès-Montagnes, la population de campagnols terrestres est en pleine pullulation sur l'ensemble de la commune de Menet. On trouve également des prairies infestées sur les secteurs de Valette et de Riom-ès-Montagnes. Les populations de taupes sont importantes sur ces deux communes.

Sur le canton d'Ydes, les communes prospectées sont globalement en basse densité. Quelques parcelles sont cependant bien atteintes sur la commune du Monteil.

Sur la Planèze et la Margeride, les quelques communes prospectées à ce jour sont en basse densité en matière de campagnols terrestres. Par contre, de fortes populations de taupes ont été localement observées sur Rézentières, Rageade et Celoux.



**Observations  
Campagnol terrestre  
mars 2010**

Carte Cantal  
Campagnols

0 : absence de foyers ; 0 - 0,5 : foyers isolés ; 0,5 - 1 : foyers fréquents  
1 - 2 : pullulation localisée ; > 2 : pullulation généralisée

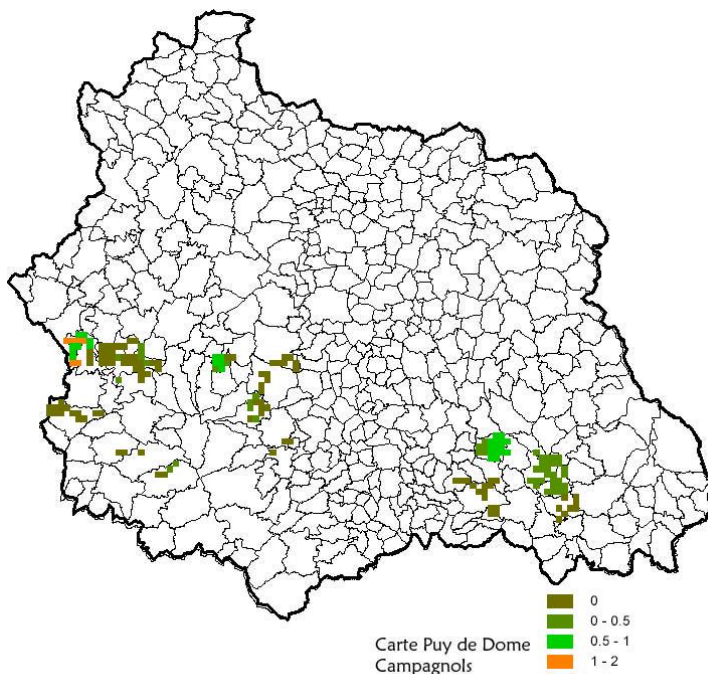
### Puy-de-Dôme

Cet hiver long, caractérisé par beaucoup de neige et de froid, a favorisé le travail des taupes. Actuellement, elles sont présentes sur tout le département, parfois en très fortes densités sur certaines parcelles des Dômes et des Combrailles. Le hersage des parcelles permettra d'eraser les taupiers de l'hiver et de mettre en évidence l'activité récente des taupes et campagnols terrestres.

**Cette importance des populations de taupes peut masquer la présence des campagnols terrestres.** Ces derniers sont peu visibles ce printemps. Nous ne notons que quelques rares foyers éparés sur les communes de Aurières, Briffons, du Vernet Sainte Marguerite, de Saint Germain Près Hermet, de Saint Bonnet Près Orcival et sur le canton de Saint Germain l'Herm.

#### Campagnols des champs

Des indices de campagnols des champs sont aussi visibles. La présence de ce petit rongeur se caractérise par des coulées en surface et des trous dans le sol, sans amas de terre. En faible densité, cet animal ne cause pas de dégâts conséquents aux prairies. En forte densité, il peut s'avérer problématique car il se nourrit de l'herbe de la prairie.



Carte Puy de Dome  
Campagnols

### Haute-Loire

#### Taupes :

Après la fonte des neiges, les observateurs de Haute-Loire ont constatés de nombreux dégâts de taupes sur tout le département. C'est le cas sur le plateau volcanique ainsi que sur le secteur de saint Georges d'Aurac. Il convient de rester vigilant car la taupe est le principal précurseur des pullulations de campagnols terrestres.

#### Campagnols terrestres – dits rats taupiers :

Quelques dégâts de campagnols sont également constatés dans le département. Pour l'instant, ces dégâts restent sporadiques et peu important mais il convient de les surveiller.

#### Psychés des montagnes :

Au cours du mois d'avril, les prairies de l'Est du département devront être surveillées en cas de fortes populations de psychés des montagnes.